FEUILLE D'AVIS DE L'ABEILLE.

MARDI, 16 SEPTEMBRE 1834.

SURETE' PUBLIQUE.

Malheureux est celui qu'irrite l'affront injurieux
D'un voisin qui, trop lent au bienfait d'un refus;
Plaint quelques semaines hal survient lui-même,
Le bourreau... Il faut se rendre!...ou bien non, résister!

BOILEAU.

Depuis quelque temps, plusieurs gazettes de cette ville font part de l'insuffisance de la police pour réprimer les brigandages qui se commettent si fréquemment. C'est une chose de première nécessité, qui intéresse tous les instans chez lui, rue Bourgogne, entre Conti et Bienville; fut, tout à coup, assailli à vingt pas de son logis, par trois brigands, parlant anglais, qui lui mirent des pistolets et des poignards sous la gorge, en lui demandant, *la bourse ou la vie!*—Intercédé par une telle rencontre, il répondit à l'apostrophe, qu'il n'avait point d'argent; alors deux de ces misérables le tinrent par les bras, et le menaçant, avec la politesse de leur état, dès le tuer s'il ouvrait la bouche; tandis que le troisième, en qualité d'inspecteur, visitait ses poches. Quand ils eurent pris ce qui était à leur convenance, ils lui signifièrent de s'en aller promptement, ce qu'il ne se fit pas répéter; il courût jusqu'à l'encoignure des rues Bienville et Dauphine, pour chercher le secours de quelques personnes, qui se joignirent à lui pour aller à la rencontre de ces coupe jarrets, mais ils ne parent les trouver, ni apperçevoir dans leur chemin un seul employé de la garde.

Il n'est pas besoin de commentaires, après des faits aussi positifs, chacun doit être convaincu que la police actuelle ne peut le protéger contre les attentats des *escrocs* et des *assassins!*— Il serait donc urgent qu'une assemblée des citoyens eut lieu le plutôt possible, pour considérer qu'elle est la manière la plus avantageuse d'employer la force armée, pour anéantir ces disciples de *Cartouche*; et pour assurer à chaque membre de la société, la jouissance de ce qu'il possède.—Si nos magistrats dorment, nous sommes obligés d'être alertes; quelque soit contre la nature des choses; puisque, dans toutes les institutions politiques, ce sont les chefs qui doivent veiller au bonheur des peuples, et au maintien de l'ordre. Ce principe fondamental a été sanctionné, même par un despote, le tuteur *Solyndis*; et pourquoi serait-il méconnu sur les bords du Mississipi? Sûr la terre de la liberté! Ah! croyez-moi concitoyens, réunissons tous nos efforts pour purger notre sol de ces monstres à face humaine, qui nous dévorent, et qui, en profitant de la négligence de nos magistrats veulent s'engraisser du fruit de nos travaux et de notre industrie; ce n'est plus le rôle de *Fabius* que nous devons prendre avec eux, c'est celui de *Marcellus!* *Vocez labor ultimum esmes.*

DEMOPHILE.

FRANCE.

PARIS, 20 juillet.

Réglements pour le commerce français.

Le *Moniteur* d'aujourd'hui contient plusieurs ordonnances fort importantes, émanées du ministre du commerce. Nous le nommons littéralement, avec l'explication des principes sur lesquels elles se fondent.

La première ordonnance fixe la livraison des sucres bruts autres que les sucres blancs et candis, sec et transparens, quelqu'en soit la couleur, en poids de 75 kilogrammes; celle du sucre blanc en pain et en poudre, en poids de 78 kilogrammes, celle du Mascovado ou sucre de Brésil à 75 kilogrammes, comme par les anciens réglemens.

La seconde ordonnance autorise l'importation des soies brutes, soupesés qui n'ont pas été blanchies au rom, de l'arrack, du ratafia, &c. sur le pied de l'exportation des cochenilles françaises. Elle étend aux objets les restrictions qui étaient imposées par l'ordonnance du 8 février 1826 sur les produits de l'Asie de l'Afrique et de l'Amérique.

La troisième ordonnance réduit à 20 pour cent le droit sur les toiles; elle contient plusieurs arrangements fort utiles à la navigation par les bâtimens de guerre, ou les navires à vapeur marchands. L'ordonnance règle d'une manière fort utile les marches des différentes villes frontières, et permet d'en établir en à Toulon et un autre à Agde. Un mot, ce dernier arrangement du ministre du commerce fera époque et ouvrant une nouvelle carrière au commerce, à l'industrie et à l'agriculture et nous offre l'heureux présage de l'application progressive des principes d'où émane cette ordonnance.

Chambre du Commerce de la Nelle.-Orléans.

COMITE' D'ARRERAGE SOUS LES NOMS SUIV.

Messrs. Lesieur Herrmann, J. U. Lavillebeuvre.
J. S. Hollis, J. A. Merle,
P. Laidley, H. F. McKenna,
J. L. Le Blanc.

COMITE' D'APPELS :

M. Thos. Urquhart, *Président.*
Messrs J. S. Peters, et J. B. Byrne, *Vice-Présidents*
Messrs. James Dick, A. Quartier.
W. L. Hodge, R. Fisk.
H. C. Cammack, et W. Bogart.

Par ordre de la Chambre,
9 sept Chs. BRIGGS, secrétaire

ETAT DE LOUISIANE.

Succession de Pierre Lacoste, A.

PAROISSE DE PLAQUEMINES.—Cour des Preuves.—Il sera vendu par le juge assigné de la Cour des Preuves de la Paroisse de Plaquemines, au lieu ordinaire de la cour de la dite Paroisse, le jeudi 25 octobre prochain à midi pour apurer de la dite succession, les propriétés suivantes, savoir:

1°. Un certain lot de terre situé dans cette paroisse au détour des anglais, quinze milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, mesurant six arpents de face au dit fleuve les huit arpents de profondeur, bornés du côté d'en haut par l'habitation de Thomas A' Morgan et à la borne d'en bas par celle du Dr. Maurice Cannon.

2°. Un autre lot de terre situé ainsi dans cette paroisse sur la même rive du fleuve, à vingt deux milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant dix arpents de face au dit fleuve sur quarante arpents de profondeur, bornés du côté d'en haut par l'habitation de Mde. Maxent et à la limite supérieure par la terre de Mde. Dufour; ensemble les améliorations qui sont dessus.

Conditions: Payable en mars 1839 en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire à la banque de l'Union à la Nouvelle Orléans et portant hypothèque sur le bien vendu jusqu'à parfait paiement.

Paroisse Plaquemines le 13 septembre 1834.

16 sept G. LEONARD, juge.

WHISKEY & JAMBONS.

350 BARILS de Whiskey rectifié; 25 tonneaux de Jambons et épaules; reçues et à vendre par
16 août ORAIN & MIGNON,
No. 7, Nouvelle-Levée.

A VENDRE—Cinq cents maillets de briques à provenir de la briqueterie de feu L. Debourg, faubourg La-Course. S'adresser pour les conditions à M. François Soulet, ou à
10 sept—7 URBAIN PLAUCHE.

BLANC DE BALEINE—200 caisses Blanc de Baleine de la marque de New-Bedford annuntia, en débarquement du navire Lydia Linton, à vendre par
18 sept Wm. G. HEWES,
rue du Canal, No. 66.

MARCHANDISES NOUVELLES.

EN débarquement du brick Quarante, et à vendre à des termes modérés, par F. GILLET & Co., rue de Chartres, No. 47:

300 Coins Marchandises Sèches, consistant en Coton écru 3-4, 4-4 et 5-4;
Coton écru extra fait pour chemises de nègres, 7 8 et 4/4;
Coton blanc 3-4, 7-8, 4-4 et 5-4;
Coton écru croisé 7/8;
Flanelles blanches, vertes, rouges et jaunes, qualités assorties;
Perkales en couleurs;
Un assortiment général d'Indiennes;
Etoffes rayées pour chemises;
Sattinets de tous les prix;
Indiennes à meubles;
Cotonnades bleues et en couleur;
Aussi, en magasin, ayant droit au drawback: 48 caisses Indiennes bleues et en couleur; 5 do. Listons de Grèce; 5 do. Soie à coudre.
40 sept

MARCHANDISES SECHES FRANCAISES.

LES soussignés reçoivent de France par le navire Louisville de New-York, et offrent à vendre à des prix modérés un superbe assortiment de parfumerie.

Toiles à drap 4-4;
Gros de Naple noir et en pensieux;
Foulards pour robes brochés et Satinés;
Serges unies et Japonaises;
Satins noirs et en couleur, unis et brochés.
Fichus de toute espèce; Cravattes en Satin;
Pekin de soie pour robes; Pointes de soie brodées;
Blondes noires et blanches;
Dentelles de toutes les qualités;
Bas de soie noirs et blancs;
Schalls, Tull & Bobinet;
Gants de soie pour hommes et pour femme;
Do. Glacés do. do.
Dit. de Castor pour hommes;
Echarpes d'un genre nouveau; Bijouterie;
Parapluies de 29, 30 et 36 pouces; Ombrelles nouvelles;
Bretelles élastiques, do. en coton;
Capottes de Guingham pour femme, do. de Gros de Naple pour femme et enfants;
Colis sylphide gaufrées;
Cannesous garnis, Tulle;
Mérinos 5-4 de toute couleurs;
Fil en couleur; Lacets en 61 et en soie;
Souliers en mouton et en Gros de Naple;
Mouchoirs Batiste unis et brodés;
Batistes en pièce et divers autres articles du genre le plus nouveau.

BORDERES FRERES,
12 sept rue de Chartres, No. 71

Morue, Blanc de Baleine et Sel.

200 BOITES de Morue, 50 do. Blanc de Baleine; 500 sacs de Sel d'alum pilé; 50 do. do. de soufflé, en débarquement et à vendre par
CARRIERE & BORDUZAT,
12 sept rue St. Louis, No. 11

EN débarquement des navires Marchant et Equitus, venant de Liverpool:

Indiennes de goût; Mouchoirs de Madras;
Mouchoirs de deuil; Bas;
Mouchoirs de batiste; Cotonnades;
Chemises tricotées, supérieures, Siamoises;
Robes; Jeans imprimés;
Toiles d'Irlande; Kerseys bruns, &c. &c.
A vendre par KENNEDY, DUREL & CO.
12 septembre 52 rue Toulouse.

Compagnie des Architectes du 3me. District de la Ville de la Nlle.-Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs au fonds capital de cette compagnie qu'ils auront à payer le 25 septembre courant, le 3me. dixième de montant de leurs souscriptions.

Par l'article 5 des réglemens, les souscripteurs qui manqueront de payer aux époques mentionnées ci-dessus, perdront au profit de la compagnie, les actions sur lesquelles ledit paiement aura été requis, et les paiements déjà effectués. Par ordre de la Direction.

12 septembre F. GENERELLY, sect.

Moulins-à-Coton, dites de l'Aigle.

LES soussignés, agents de la manufacture susdite, à Bridgewater, (Massachusetts) ont maintenant dans leur magasin et offrent à vendre à des termes raisonables, un bel assortiment de ces Moulins, supérieurs, et qu'ils garantissent comme marchant bien, et valant tous ceux qui se manufacturent aux Etats-Unis.

10 sept Wm. G. HEWES,
No. 66, rue du Camp.

LE soussigné étant chargé, par le curateur de la succession de feu Michel Honoré, de la collecte des comptes, prévient les débiteurs qu'ils aient à régler dans le courant, après ce terme, tous les comptes en retard seront déposés chez un juge de paix, pour être poursuivis dans toute la rigueur de la loi.

10 sept—3 B. POPULUS.

UN vieillard accoutumé au climat et aux affaires de la Nouvelle-Orléans, désirerait trouver à s'occuper dans un magasin de marchandises sèches ou de comestibles; il offre même ses services à un monsieur ou à une famille qui désirerait passer en Europe. Il a les meilleures recommandations à produire de sa conduite, de sa probité et de sa diligence; il peut donner une belle main, et il désire se rendre utile de toutes les manières possibles à des conditions équitables. S'adresser au bureau de cette feuille.

12 sept—d

Nouvellement reçu par le navire Archer, de Philadelphie, et à vendre à bas marché, par les soussignés, 25 douzaines de Chapeaux gris rases, à larges bord.

10 sept Wm. G. HOLMES & Co,
rue de la Levée, No. 92.

ECOLE DE DANSE.

MR. E. BERTUS a l'honneur d'annoncer au public qu'il a ouvert une classe de Danse et de Valse pour les Jeunes Gens, les leçons auront lieu trois fois par semaine. Le Lundi, Mercredi et Samedi, à 7 heures du soir.

Les trois autres jours sont consacrés dans le courant d'Octobre aux leçons des Demoiselles et Jeunes Enfans.

10 sept—3,2ps

A VENDRE—440 caisses Sucre blanc; 40 do. Sucre brun, récemment reçues de la Havane par la goelette Caroline;

500 caisses Vin rouge; 166 sacs café vert de la Havane;
10 barils Amidon de Mayorque; 100,000 Cigarres de la Havane, reçus par la goelette Abencerrage. S'adresser à
8 sept GARCIA, BUYO & Co,
rue St. Louis, No. 30.

DEMANDE—On désirerait trouver à acheter deux nègres tonnelier, entièrement garantis de vices et maladies prévues par la loi. S'adresser à
3 sept J. M. D. GAUTIER, courtier,
rue de Chartres, No. 166.

M. P. MARIGNY, pour la commodité de ses affaires, prévient le public qu'il s'est acquitté envers madame C. D. Marigny de la dette matrimoniale qu'il lui devait, et que séparé de corps et de biens avec la dite dame C. D. Marigny, elle n'a plus rien à lui réclamer, et que de plus il ne reste sur ses propriétés qu'une hypothèque de huit mille trois cents piastres et 30 cents payable à la dite dame C. D. Marigny, à 1, 2, 3 et 4 ans.

PROSPER MARIGNY.

COUVERTURES.—A pointe de la manufacture de Granier, à vendre par les soussignés.

10 sept Tn. NICOLET & CO. 30, rue Toulouse

PIERRE A FEU et à rigoles, à vendre par
1 sept F. J. TRICOU,
rue St. Louis.

AVIS—On a besoin de deux ou deux bon Maîtres. S'adresser au bureau de cette feuille, ou au No. 86, rue Perdido.
8 sept—6

LES soussignés ont en magasin, et offrent en vente, les articles suivants:

491 barriques Vin rouge, diverses qualités supérieures;
13 demi pipes vieux Cognac;
96 tierçons vieux Sauterne 1ère. qualité.
15 tierçons Vin blanc de Graves, 1ère. qualité;
131 cuveaux vieux marqués de 24 petites bouteilles;
14 cuveaux vieux Sauterne de 1820.
230 caisses Vin Pauillac, qualité supérieure.
93 caisses Vin St. Estèphe;
74 paniers d'Anisette;
1 caisse Peignes,
30 caisses Encriers en bois.

J. E. & P. LABATUT,
27 août

LE DR. J. F. C. MAHON, ayant donné sa démission dans l'armée de Santo-Domingo, offre ses services citoyens de la Nouvelle-Orléans, tant habitans, et aux heures où il a l'accoutumé de voir ses malades. Son cabinet est à l'encoignure de la rue Royale et de la Douane, au-dessus de la pharmacie de M. Dumontet.
21 mai—3m

TRAITE SUR PARIS, à vendre par
25 juin A. S. GEORGES,
rue St. Louis, No. 39

VENTES PAR LE MARSHAL.

Laurens et Rocques vs. Réynaud Godfroy.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le 19 septembre 1834, à 3 heures de l'après-midi, à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, 10 chaises et 2 tables, saisis dans cette affaire.

Conditions: comptant.

B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par M Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à la bourse de Hewlett, encoignure de les rues St Louis et Chartres, le 30 septembre 1834, à midi.

Un Terrain mesurant 61 pieds de face au chemin du Bayou, sur 114 pieds de profondeur, face à la rue Robertson, saisi dans l'affaire de P. Debertrand.

Conditions: comptant.

29 août B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par M Blache, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, vendredi le 19 Septembre 1834, à midi à la bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, un terrain situé au faubourg Delord, sous le No 27, mesurant 25 pieds de face à la rue Baronne, entre les rues Julie et Tivoli, et 25 pieds de face dans la profondeur face à une allée de profondeur, le tout mesure anglaise; avec ce qui se trouve dessus. Saisi à la poursuite de Andrews Brothers.

Conditions: comptant.

18 août B BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable M Blache, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, le 30 septembre 1834, à midi, deux certains terrains situés dans les derrières de cette ville, désignés par les Nos. trois et quatre dans l'ilet K; d'après un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, et déposé dans l'office de L. T. Caire, esq not. pub. Le terrain No. trois mesurant quarante pieds, sept pouces, de face à la rue Derbigny, sur cent trente neuf pieds, quatre pouces de profondeur, et ouvrant dans la profondeur de la même manière à lui donner quarante un pieds sept pouces de face. Le dit terrain est borné par le No 2, de l'autre côté par les terrains No 4, 5 et 6 et une partie du No 7 et dans la profondeur par le No 11. Le terrain No 4 est situé à l'encoignure des rues Derbigny et St Philippe, et mesure 39 pieds 10 pouces de face à la rue St Philippe, et mesure pieds de profondeur à la rue Derbigny, sur 117 pieds 5 lignes de profondeur. Le terrain No 5 est de l'autre par le terrain No 4, (mesure française.) Saisis pour satisfaire le jugement rendu par privilège en faveur de Jean Griffon.

Conditions: comptant.

27 août B. BEAUREGARD, marshal.

Nelson Fau het vs. Patrice Durel.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. A. Lanéuville, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, le 20 sept., 1834, à midi, 2 certain lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, dans l'ilet No. 117. Le No. 1, mesurant 30 pieds de face sur la rue Union et 120 pieds de profondeur sur la rue la Loi. Le No. 2, mesure 30 pieds de face à la rue Union et 120 pieds de profondeur; saisis dans cette affaire. Conditions: comptant.

3 sept B. BEAUREGARD, marshal

Louis Bringier vs. Wm. Israël.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le 10 oct. 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, la moitié indivise des Terrains suivants situés dans le derrière de cette ville, conformément à un plan fait par Ls. Bringier, arpenteur général, daté du 28 avril 1832 et déposé dans l'étude de Louis T. Caire, notaire public, savoir:

Le Terrain No. 50, mesurant 75 pieds de face à la rue Columbus, 97 pieds 9 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No. 51, et 50 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de Pierre Gueno. Le Terrain No. 51, mesurant 31 pieds face à la rue Columbus, 97 pieds 9 pouces sur la ligne qui le sépare du No. 50, et 117 pieds 9 pouces sur la propriété de P Gueno, et 16 pieds dans la profondeur. Les Terrains Nos. 52 et 53, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Columbus, sur 117 pieds 9 pouces de profondeur. Le No 54 mesure 97 pieds 9 pouces de profondeur Mirot, 75 pieds sur la ligne qui le divise des Nos. 51 52 et 53, et 120 pieds sur la ligne qui le divise des Nos. 51 propriété de Pierre Gueno. Le Terrain No 55, mesure 31 pieds de face à la rue Columbus, 78 pieds, 9 pouces, 6 lignes de face à la rue Mirot, 85 pieds 10 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No. 56, et 31 pieds 10 pouces sur la ligne lignes dans la profondeur. Le terrain No 56, mesure 31 pieds de face à la rue Columbus; 65 pieds 10 pouces, 5 lignes de face à la rue Columbus; 65 pieds 10 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No 55; et 93 pieds 4 pouces et 2 lignes, sur la ligne qui le sépare du terrain No 57 et 31 pieds, 10 pouces 5 lignes dans la profondeur. Le terrain No 57, mesure 31 pieds de face à la rue Columbus, 93 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 58, et 31 pieds 10 pouces 5 lignes dans la profondeur. Le terrain No 58, mesure 31 pieds de face à la rue Columbus, 100 pieds, 10 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du No 57, 105 pieds 4 1/2 pouces sur la ligne qui le divise du terrain No 59, et 31 pieds 10 pouces 5 lignes dans la profondeur. Le terrain No 59, mesure 31 pieds de face à la rue Columbus; 108 pieds 4 1-2 pouces sur un côté, 115 pieds 11 pouces sur l'autre côté, et 34 pieds 10 pouces 5 lignes dans la profondeur. Le terrain No 60 mesure 31 pieds de face à la rue Columbus, 118 pieds 2 lignes sur l'autre côté et 31 pieds 10 pouces 5 lignes dans la profondeur. Le terrain No. 61, mesure 31 pieds de face à la rue Columbus, 123 pieds 5 pouces 2 lignes, sur l'autre côté, et 31 pieds 10 pouces 5 lignes dans la profondeur. Les terrains Nos 62 et 63, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Columbus, leur profondeur n'étant pas déterminée dans l'acte de vente.

Conditions: comptant.

5 sept—6,1ps B BEAUREGARD, marshal

Joseph Pilié vs. Jh. Boël.

EN vertu d'un ordre de saisie et vente, et de fieri facias à moi adressé par l'honorable Martin Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le 14 octobre 1834, à midi, deux Terrains situés dans l'ilet formé par les rues St. Louis, Robertson, Conti et Villeré; le terrain No. 8, mesure 28 pieds 5 lignes à la rue St. Louis; sur 108 pieds de profondeur; le terrain No. 9, mesure 28 pieds 5 pouces à la rue St. Louis; sur 106 pieds de profondeur, sur la rue Robertson, dont il forme l'encoignure, apert un plan dressé par Jh. Pilié, voyer de la ville, et déposé dans l'office de L. T. Caire, notaire public. Lesdits terrains vendus pour satisfaire le jugement par privilège rendu dans cette affaire. Conditions: comptant.

13 sept B BEAUREGARD, marshal.

Joseph Anglaire vs. N C Jobin.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le 29 septembre 1834, à midi.

Un Terrain situé au nouveau faubourg Marigny, dans l'ilet No. 63, et sous le No. 1, apert un plan de L. Pilié, notaire public, ledit terrain mesurant 30 pieds de face à la rue Union, sur 120 pieds de profondeur à la rue Josephine, dont il forme l'encoignure. Cette criée étant la seconde et dernière, ledit terrain sera adjugé au plus haut enchérisseur, payable dans un an, en un bond avec bonne et valable caution portant intérêts à 5 pour cent, du jour de la vente, et hypothèque sur la propriété vendue jusqu'au parfait paiement.

10 sept B. BEAUREGARD, marshal

Mde. Vve. F. Dreux vs. Brothers et Mooney.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, deux terrains situés au faubourg Montreuil, dans l'ilet No. 8, et sous les Nos. 13 et 14, mesurant ensemble 106 pieds de face à la rue Désiré, sur 120 pieds de profondeur. Cette criée étant la seconde et dernière, lesdits lots seront adjugés au plus haut enchérisseur, payable à un an en un bond portant hypothèque sur la propriété vendue avec bonne et valable caution, avec intérêt à 5 pour cent l'an, du jour de la vente, jusqu'au parfait paiement.

16 sept B. BEAUREGARD, marshal

SABLE JAUNE—Un lot de Sable jaune, propre aux entrepreneurs, maçons &c. &c. A vendre à bon marché par W. E. & Robt. MURPHY,
18 août No. 132, Basin, entre St Louis et Toulouse

TRAITES sur Paris et Bordeaux, à vendre par
15 sept A. GUERTIN & BOUTIN,

B Mollan, Wm. Bisland, et J. Boulon vs. James Ferrell.

EN vertu de trois ordres de fieri facias à moi adressés par l'hon. Martin Blanké, juge président, et L. Bertaudes, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le 27 septembre 1834, à 3 heures de l'après-midi, rue de la Levée, entre Dumaine et St. Philippe, dans le café connu sous le nom de Tontine, deux billards, une citerne, et tous les meubles et boissons contenus dans ledit café, pour satisfaire les jugemens rendus dans ces affaires.

Conditions: comptant.

15 sept B BEAUREGARD, marshal

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu le samedi, 20 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

L'esclave Dennis, âgé d'environ 26 ans, un bon draysman, ayant travaillé 4 ans dans ce métier, actif et domestique intelligent, garanti des vices et maladies, prévues par la loi.

Conditions: moitié comptant, et la balance à 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

5 sept

PAR FERNANDEZ & WHITING.

(*Propriétés de Valeur.*)

SAMEDI, 20 septembre prochain, en vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, daté le 9 août 1834, et sous la direction de Messieurs Allen & Deabois, syndics de leur faillite, il sera vendu par le bénéfice de leurs créanciers à la Bourse Hewlett, le samedi 20 Septembre prochain, à midi. Les propriétés suivantes de valeurs; situées rue du Camp, entre les rues Girod et Julie, et désignés par le terrain No 11, mesurant 31 pieds 10 pouces face à la rue du Camp, sur 120 pieds 6 pouces de profondeur.

Aussi, une grande maison à deux étages, sur le terrain ci-dessus mentionnés, en briques, neuve et très commode, et faite des meilleurs matériaux, nouvellement finie dans un goût moderne, avec des portes à coulisse, et très convenable pour une grande famille. La cuisine est aussi en briques, à deux étages, contenant sept chambres, très bien finie, avec des cheminées; sur l'derrière du terrain, il y a un grand magasin d'entrepôt, une écurie en briques, et remise, chambre à laver &c.

Conditions de la vente: L'acquéreur devra se mettre en lieu et place des vendeurs pour quatre billets à ordre, tous de trois mille sept cent cinquante piastres chacun, et daté du premier de Novembre 1833, dont trois, de la somme un, deux, et trois ans; et l'autre de quatre mille deux cents cinquante piastres, à quatre ans de ladite date, tous sans aucun intérêt: L'acte de vente, sera passé à l'étude de M. Jules Mossy, not. pub. aux frais de l'acquéreur.

22 août

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 9 août 1834, il sera vendu, le vendredi, 19 de septembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Une négresse nommée Euphrosine, âgée d'environ 25 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, pleine garantie, avec son enfant âgé de 7 mois, abandonnés par D. O. Nadand à ses créanciers.

Conditions: L'acquéreur devra payer un billet de 8287 50 ct. échu depuis le 5 de juin dernier, et s'obligera à en payer deux autres de 8287 50 ct. chacun datés du 2 oct. 1833, et payables à 12 et 18 mois de leur date; le reste sera payé à un billet endossé, à 60 jours.

L'acte de vente sera passé pardevant M. J. Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

5 sept

PAR T. MOSSY et GARIDEL.

LUNDI 13 Octobre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, il sera vendu, par ordre des syndics des créanciers de M. Barthélemy Chauvin Delery, les esclaves suivans, abandonnés par le dit Barthélemy Chauvin Delery à ses créanciers:

Jacques, âgé de 24 ans, bon à tout sur une habitation; Madison, de 24 ans, do Jo; Bob, 24 ans, do do; Henry, 30 ans, do do; Abner, 26 ans, do do; Baptiste, 30 ans, bon nègre de champ, ayant été marron; Georges, 18 ans, cocher et domestique; James, 28 ans, charretier et bon nègre de champ; Louis, congo, de 60 ans, nègre de champ; Louise, 26 ans, blanchisseuse, plisseuse et domestique de maison: Rosine; enfant de Louise, 10 ans, domestique; Marguerite, 20 ans, domestique, un peu plisseuse, couturière et un peu pâtissière; Cecile, enfant de Marguerite, 4 ans; Fanny ou Francy, de 35 ans, bonne blanchisseuse et négresse de champ, ayant été une fois marron; son enfant Grace Grassey, de 12 ans, domestique; Julie, 48 ans, ayant une hernie, hospitalière pour soigner les nègres malades, Rose ou Mamite, 22 ans, cuisinière, bonne blanchisseuse et plisseuse.

Tous ces nègres ont été longtems employés dans un chantier de bois à brûler.

Conditions de la vente: Payables par les acquéreurs à 4, 8 et 12 mois, de la date de l'adjudication, en billets endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés chez Mr. Jules Mossy, notaire, aux frais des acquéreurs.

10 sept

PAR J. B. BLACHE.

MARDI, 30 de septembre, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 23 août 1834, et à la requête de L. Ferrand fils, syndic des créanciers d'Elysée Rillieux, les esclaves ci-après nommés, abandonnés par ledit Elysée Rillieux à ses créanciers.

Nancy, négresse âgée d'environ 28 ans; Bolfort, nègre âgé d'environ 23 ans, Mathilde, négresse âgée d'environ 29 ans; José, nègre d'environ 18 ans.

Conditions: comptant.

5 sept

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 27 du courant, il sera vendu au No. 144, rue du Bassin, entre Conti et St. Louis, à 4 heures de l'après midi, le contenu d'une grocerie bien assortie, consistant en liqueurs, thé, &c., et une quantité d'autres articles. Conditions à la vente.

10 sept

PAR Jos. LE CARPENTIER.

IL sera vendu mardi, 23 septembre à 4 heures et demie de l'après midi, dans la rue St. Charles, entre la rue du Canal et la rue de la Commune.

Une chaudière à sucre en fonte anglaise, de 84 pouces de diamètre; 1 do. 79 do; 1 do 69 do.; 1 do 64 do.; 1 do. 55 do.

13 sept

TEMPLE D'ILLUSION,
OU LE COSMORAMA VOYAGEUR.

VIENT de s'établir, rue CONDE entre les rues ST. PHILIPPE ET DUMAINE. Le Cosmorama étant en plain-air, et le jour étant parfaitement convenable pour la perspective de ses points de vue, il est visible tous les jours, depuis six heures du matin jusqu'à neuf du soir. Première exposition: des vues du port de Bordeaux; celles de Sannur, de Londres et de Toulouse; Carrousel de Paris; la place Vendôme et la colonne, à Paris; la ville d'Orléans, Athènes (en Grèce) et Bayonne.

Le prix d'entrée est de 25 sous et moitié pour les civils.

29 août—

EN débarquement, 100,000 Cigarres de la Havane, à vendre par
12 sept MIGUEL DEL AGUILA,
rue St. Louis, No. 39.